DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Commune de SALAUNES (33 160)

MAITRE D'OUVRAGE
PROGEFIM

27, Rue Alessandro Volta
BP 10288 - 33 697 MERIGNAC
Tél : 05 57 92 20 03 - Fax : 05 57 92 20 27

PROGEFIM
AMÉNAGEUR
" AMÉNAGER LE CADRE DE VIE, IMAGINER L'AVENIR "

LOTISSEMENT " Le Domaine de Bedillon "

Maine Vieux / Le Rosier / Grand Champs

Références Cadastrales :
Section D n°4, 5, 6, 7, 987, 1061, 1110

PA 4
PLAN DE COMPOSITION

Échelle : 1/500

DOSSIER DE DEMANDE DE PA MODIFICATIF
PA n° 033 494 18 S0001 du 01.03.2019

Dossier : M20.069		Archives GUENOLE : 13.050
Dressé	Date	Objet de la modification
CG	22.09.2020	Modif murets techniques et clôtures
LT	09.11.2020	Modif murets
CG	19.11.2020	Demande de PA Modificatif

Cabinet de Géomètres-Experts Yann Guénolé
9 Rue du Colonel Robert Picqué, 33380 MARCHEPRIME
Tél. : 05 57 71 11 84
marcheprime.guenole@geometre-expert.fr | www.guenole-geometre.fr

LEGENDE

PERIMETRE DE L'OPERATION
Surface = 53 851m²
Soit 21 540m² d'Emprise au sol (40%)

ZONES OUVERTES AUX VEHICULES AUTOMOBILES

- ENROBE DENSE NOIR pour les accès privés indivis
- ENROBE DENSE NOIR
- STATIONNEMENTS VISITEUR BETON BALAYE
- ACCES VEHICULES AUX LOTS BETON DESACTIVE (Emplacement à titre indicatif)
- PAVES
- STABILISE (MELANGE TERRE / PIERRE)

ESPACES LIBRES COMMUNS (S=17 985m² environ soit 33.4% de la superficie totale du P.A.)

- CIRCULATION PIETONNE BETON BALAYE (S=790m²)
- ENROBE DENSE NOIR + RÉSINE (S=18m²) (aire de présentation des poubelles)
- ESPACES VERTS COMMUNS = 3 982 m² (soit 7.3% environ de la superficie totale du P.A.)
- NOUES (S=995m²)
- ZONE HUMIDE CONSERVEE (S=12 200m² ENVIRON)

SUGGESTION D'AMENAGEMENT PAYSAGER

HAIES FLEURIES — ARBRES — HAIES CHAMPETRES

ESPACES PRIVATIFS ET AUTRES

- ESPACES VERTS PRIVATIFS MURET TECHNIQUE (largeur des entrées des lots: passage libre de 3.50m)
- RECUL OBLIGATOIREMENT PAYSAGÉ ET VEGETALISÉ
- Clôture grillage semi-rigide à maille soudée, couleur vert foncé, hauteur 1.20m,
- PONT PIETONNIER
- DALLES PODOTACTILES
- Emplacement Poste Transformation EDF - Position à préciser par Enedis (si nécessaire)

PLU. Constructions nouvelles

| = Zone d'implantation des constructions de plus de 40m² (Habitation principale hors annexes, hors piscines) .

- Recul sur alignement de voie : R ≥ 5m,
- Retrait des limites séparatives : D ≥ 4m,
- Retrait des limites séparatives : D ≥ 5m.

- BORDURE T3 INVERSEE ARASEE
- BORDURE T3 INVERSEE
- BORDURE T3 avec vue
- CANIVEAU CC1
- Bande pavés
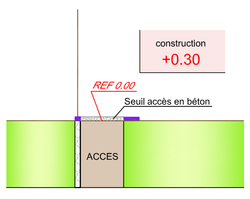
COTES DE SEUIL DES FUTURES CONSTRUCTIONS
+30cm/Seuil de l'accès